

**République Française**



**Mairie de Valernes  
04200**

**Département des Alpes-de-Haute-Provence  
Arrondissement : FORCALQUIER**

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 9

**COMPTE-RENDU - Séance du samedi 06 mars 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le six mars l'assemblée régulièrement convoqué le 02 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean-Christophe PIK.

**Présents :** 6

**Sont présents:** Daniel LATIL, Jean-Christophe PIK, Claude ROLLAND, Bernard DESCHAMPS, Cécile THIRARD AUTHEMAN, Isabelle GRZESINSKI

**Votants:** 7

**Représentés:** Frédéric EYRIES

**Excuses:** Emilie MORAN

**Absents:** Hervé GASSIER

**Secrétaire de séance:** Isabelle GRZESINSKI

---

**Ordre du jour:**

La séance est ouverte au public et le nombre maximal de personnes autorisées à y assister est de 5 .

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2020**
- **Signature de l'Avenant au bail TDF**

**Questions diverses**

**Délibérations**

Objet: BAIL TDF - Délibération N°2021\_001

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 08/09/1997, la commune de Valernes a signé un bail avec TDF l'autorisant à louer le site de Hongrie pour y installer, mettre en service, exploiter et entretenir une station radio électrique. Bien que l'ancien bail ne vienne à échéance que le 27/11/2023, Monsieur EYRIES, conseiller municipal, qui est en contact avec TDF depuis déjà 2 ans, informe que la procédure de renouvellement est assez lourde et que TDF ne peut se permettre d'attendre le dernier moment compte tenu de l'importance de l'installation et de l'obligation d'assurer la continuité de service.

Une lecture complète du document est faite, accompagnée à chaque article des remarques des conseillers présents, de Monsieur EYRIES notamment.

***Sous réserve que les différentes remarques listées ci-dessous soient prises en compte par TDF soit :***

- un fixe de 8000 € avec une partie variable de 3000 € par opérateur à partir du deuxième opérateur GSM plus 1000 € par multiplex TNT à partir du 4eme multiplex
- une révision du loyer de 1% par an
- une durée de 20 ans
- une possibilité de sortie du contrat avec préavis de 2 ans et évacuation complète de la parcelle
- l'inclusion de la clôture dans les aménagements TDF
- TDF fait son affaire de l'éventuel entretien lui permettant d'accéder au pylône via la piste
- une application du contrat au 1er janvier 2021, ce contrat annulant en effet le contrat en cours.

***Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail proposé par TDF dont le projet est annexé à cette délibération.**

Fait et délibéré à Valernes, les Jour, Mois et an que dessus.

**Pour copie conforme,**

**Le Maire, Jean-Christophe PIK**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 avril 2021 de la publication le même jour.

Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Refus : 0

*Fait le 4 mai 2021*  
*Jean-Christophe PIK,*  
*Maire*



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Christophe PIK". The signature is written over the lower portion of the official seal.